

## **SÉANCE DU LUNDI 14 JANVIER 2019**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 14 janvier 2019 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Luc Bélisle, Jean-Pierre Allard, Pierre Gravel et Michel Chouinard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2019-01-01  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard

Appuyé par le conseiller Luc Bélisle

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant en y ajoutant au point

19 varia:

A) Assurances – Couverture de l'édifice Jean-Duval

B) Dépôt du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés

c) Soutien financier et appui aux activités de l'école Le Méandre

1) Ordre du jour

2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018

3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

4) Adoption du registre des chèques et des dépôts directs au 31 décembre 2018

5) Adoption du Règlement 2019-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux

6) Marge de crédit – 300 000\$

7) Ouverture d'un compte bancaire à la Banque Laurentienne

8) Déclarations des intérêts pécuniaires - Dépôt

9) Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et du traitement des plaintes

10) Avis de motion – Règlement 2019-02 sur les systèmes d'alarme

11) Adoption du projet de règlement 2019-02 sur les systèmes d'alarme

12) Avis de motion – Règlement 2019-03 modifiant le Règlement 2002-05 relatif au zonage

13) Adoption du premier projet de Règlement 2019-03 modifiant le Règlement 2002-05 relatif au zonage

14) Projet de Règlement 2019-03 – Assemblée publique de consultation

15) Avis de motion – Règlement 2019-04 modifiant le Règlement 2013-05 relatif à la construction

16) Adoption du premier projet de Règlement 2019-04 modifiant le Règlement 2013-05 relatif à la construction

17) Projet de Règlement 2019-04 – Assemblée publique de consultation

18) Informations et correspondance

19) Varia

A) Assurances – Couverture de l'édifice Jean-Duval

B) Dépôt du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés

c) Soutien financier et appui aux activités de l'école Le Méandre

20) Période de questions

21) Levée de la séance

Adoptée

2019-01-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles

Appuyé par le conseiller Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2018 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2019-01-03

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard

Appuyé par la conseillère Mireille Decelles

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 17 décembre 2018 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

- 2019-01-04      **4. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES ET DES DÉPÔTS DIRECTS AU 31 DÉCEMBRE 2018**
- Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :
- D'adopter le registre des chèques au 31 décembre 2018 soit :
- le registre des chèques général, portant les numéros C1800469 (annulé), C1800507 à C1800549 et les paiements directs L1800014 à L1800017 totalisant 84 340.68\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2018;
  - le registre des salaires, portant les numéros D1800251 à D1800257 (élus), totalisant 4 028.21\$ et les numéros D1800250, D1800258 à D1800264 (employés) totalisant 3 098.69\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1800072 à P1800075 (employés) totalisant 4 169.46\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2017.
- Adoptée
- 2019-01-05      **5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY POUR L'ANNÉE 2019**
- ATTENDU QUE** ce conseil se doit de réaliser par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, et faire face aux autres obligations de la municipalité;
- ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à cette même séance du 17 décembre 2018 et portant le numéro de résolution 2018-12-11;
- ATTENDU QUE** le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé et adopté sous le numéro de résolution 2018-12-12 et qu'une copie du projet de règlement 2019-01 a été remise aux conseillers à la séance ordinaire du 17 décembre 2018 et des copies étaient disponibles, pour consultation, au début de la même séance;
- Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :
- D'adopter le Règlement 2019-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay pour l'année 2019.
- Le règlement 2019-01 est transcrit au livre des règlements et fait partie intégrante des présentes comme s'il y était tout au long reproduit.
- Adoptée
- 2019-01-06      **6. MARGE DE CRÉDIT – 300 000\$**
- ATTENDU QUE** la Municipalité a effectué des dépenses liées à plusieurs travaux dans le cadre de différents programmes gouvernementaux et subventions;
- ATTENDU QUE** les différents ministères responsables de ces programmes tardent à rembourser les montants prévus;
- ATTENDU QUE** la Municipalité se doit de rencontrer ses obligations dans des délais raisonnables;
- Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :
- Que la marge de crédit auprès de la Banque Nationale soit majorée à 300 000\$ plus un support supplémentaire de 50 000\$.
- Adoptée
- 2019-01-07      **7. OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE À LA BANQUE LAURENTIENNE**
- Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'ouvrir un compte à la Banque Laurentienne de Saint-Jérôme, d'autoriser le directeur général, Richard Gagnon et la mairesse Francine Asselin-Bélisle pour signer les documents nécessaires à l'ouverture dudit compte, qu'ils en soient les signataires et que pour tous les effets bancaires exigibles les deux signatures y apparaissent.

Adoptée

2019-01-08

#### **8. DÉCLARATIONS 2019 DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport 2019 des relevés d'intérêts pécuniaires du conseil municipal qui conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités sera transmis au MAMOT. Tous les élus ont rempli le formulaire requis.

Adoptée

2019-01-09

#### **9. POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL ET DU TRAITEMENT DES PLAINTES**

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lac-Saguay entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lac-Saguay ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'** il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles appuyé par le conseiller Michel Chouinard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-Saguay adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail tel que présentée et déposée.

Adoptée

2019-01-10

#### **10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-02 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME**

Le conseiller Michel Chouinard dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement portant le numéro 2019-02 sur les systèmes d'alarme.

Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante pour consultation.

Dispense de lecture du règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture.

2019-01-11

#### **11. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-02 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME**

Dépôt du projet de règlement 2019-02

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'adopter un règlement sur les systèmes d'alarme;

**CONSIDÉRANT QUE** qu'une copie du projet de règlement 2019-02 a été remise aux conseillers et que des copies sont disponibles, pour consultation, au début de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QU'** avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt du projet de règlement 2019-02 sur les systèmes d'alarme.  
Adoptée

2019-01-12

**12. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-05 RELATIF AU ZONAGE**

Le conseiller Jean-Pierre Allard dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement portant le numéro 2019-03 relatif au zonage.

Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante pour consultation.

Dispense de lecture du règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture.

2019-01-13

**13. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-05 RELATIF AU ZONAGE**

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay a adopté le règlement numéro 2002-05 relatif au zonage;

ATTENDU que ledit règlement numéro 2002-05 est entré en vigueur le 10 juillet 2002 et a été modifié par les règlements suivants :

- 2003-02 le 8 septembre 2003;
- 2007-04 le 29 mars 2007;
- 2008-02 le 2 septembre 2008;
- 2011-04 le 13 juin 2011;
- 2013-04 le 5 septembre 2013;
- 2015-02 le 27 octobre 2015;
- 2017-01 le 9 janvier 2018;

ATTENDU que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 2002-05 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 14 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel appuyé par le conseiller Luc Bélisle et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement 2019-03 modifiant le Règlement 2002-05 relatif au zonage.

Adoptée

2019-01-14

**14. PROJET DE RÈGLEMENT 2019-03 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 4 mars 2019 à 19h30 à l'Édifice Jean-Duval situé au 257A, Route 117, Lac-Saguay concernant le projet de règlement 2019-03 relatif au zonage.

Adoptée

2019-01-15

**15. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-07 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

Le conseiller Pierre Gravel dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement portant le numéro 2019-04 relatif au zonage.

Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante pour consultation.

Dispense de lecture du règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture.

2019-01-16

**16. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-07 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay a adopté le règlement numéro 2002-07 relatif à la construction;

ATTENDU que ledit règlement numéro 2002-07 est entré en vigueur le 10 juillet 2002 et a été modifié par les règlements suivants :

- 2013-05 le 5 septembre 2013

ATTENDU que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 2002-07 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 14 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement 2019-04 modifiant le Règlement 2002-07 relatif à la construction.

Adoptée

2019-01-17

**17. PROJET DE RÈGLEMENT 2019-04 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 4 mars 2019 à 19h30 à l'Édifice Jean-Duval situé au 257A, Route 117, Lac-Saguay concernant le projet de règlement 2019-04 relatif à la construction.

Adoptée

**18. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES**

**19. VARIA**

2019-01-18

**A) ASSURANCES – COUVERTURE DE L'ÉDIFICE JEAN-DUVAL**

Suite à une rencontre avec l'assureur des infrastructures de la Municipalité et après discussion.

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

D'augmenter la couverture de l'Édifice Jean-Duval à 850 000\$.

Adoptée

2019-01-19

**B) DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le plan d'action de la Politique de la famille et des aînés préparé par la conseillère Mireille Decelles.

Adoptée

2019-01-20

**C) SOUTIEN FINANCIER ET APPUI AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE LE MÉANDRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté la Politique de la famille et des aînés et que les demandes faites par l'école Le Méandre pour des pupitres-vélo et un voyage du 3<sup>e</sup> secondaire à New York répondent aux critères de la Politique;

**ATTENDU QUE** la Municipalité soutient toute initiative pouvant encourager la persévérance scolaire;

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un montant de 100\$ pour soutenir le voyage à New York et un montant de 100\$ pour l'achat des pupitres-vélos.

Adoptée

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-01-21

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h30

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2019-01-04.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse